

Image not found or type unknown



Vider la maison et acceptation succession?

Par **mog35**, le **25/06/2014** à **10:12**

bonjour
pouvez vous me dire si on vide une location du
defunt pour ne pas augmenter le passif vaut
acceptation succession?
du fait que tous les meubles et electromenager
ont été mis chez un tiers?
peut on accepter que l'actif?
merci de me répondre